

# Assemblée générale d'Animath

## 28 juin 2025

### Institut Henri Poincaré (Paris) et en ligne

**8 votants présents en salle, 8 personnes en ligne, 3 personnes représentées**

**19 votants présents ou représentés**

Plusieurs participants en salle ne s'étaient pas acquittés de leur cotisation avant la séance et n'ont donc pas participé à l'élection du Conseil d'Administration. Ils ne sont pas comptabilisés ci-dessus.

#### Contexte et enjeux

L'assemblée générale ordinaire fait comme chaque année, le bilan des actions passées lors de l'année précédente (2024). Elle permet d'informer les adhérents sur la gestion de l'association par les administrateurs et d'élire un nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale est ouverte par le secrétaire à 10h10.

#### Conseil d'administration

La liste des candidats est présentée, la plupart des candidats peuvent se présenter eux-mêmes. Les rares absents sont présentés par le Secrétaire et le Président

La procédure de vote à bulletin secret permet aux personnes qui sont connectées à l'assemblée générale en ligne de voter.

Le vote a été ouvert à 10h15 et clos à 10h40.

9 personnes ont pris part au vote (pas de procuration possible)

Le vote pour le Conseil d'Administration connaît les résultats suivants :

- Tatina BELIAEVA : 9 pour
- Julien CASSAIGNE : 9 pour
- Christian DUHAMEL : 9 pour
- Mathilde HERBLOT : 9 pour
- Maths en scène : 9 pour
- Antoine MARTIN : 9 pour
- Fabrice ROUILLIER : 8 pour
- Coumba SARR : 9 pour

L'intégralité des candidats sont élus

## Rapport moral

Le rapport moral est présenté par les membres du Bureau les plus au fait des actions. Chacun expose la partie dont il est en charge ou qu'il représente lors de l'assemblée générale. Quelques questions ont été posées pour mieux connaître les actions

Le rapport moral figure en Annexe 1.

Vote sur le *Rapport moral 2024* :  
Approuvé à l'unanimité

## Éléments financiers

François FINKBEINER présente les éléments financiers à l'assemblée générale : le *Rapport financier* (Annexe 2), le *Rapport du commissaire aux comptes* (Annexe 3), la *Plaquette des comptes* (inclus dans l'annexe 3).

Les documents précédemment cités sont proposés à l'approbation :

Vote sur le *Rapport financier 2024* :  
Approuvé à l'unanimité

Vote sur la *Plaquette des comptes 2024* :  
Approuvée à l'unanimité

Vote sur l'*Avis du commissaire aux comptes 2024* :  
Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

## Quitus de gestion

Le Secrétaire précise la définition du quitus : le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les organes dirigeants de l'association (pour nous, le Conseil d'administration)

Le quitus est ensuite mis au vote :

Vote sur le *Quitus de gestion au Conseil d'administration* :  
Approuvé à l'unanimité

Lors de l'assemblée générale, des planches de présentation ont été projetées : elles figurent en Annexe 4.

La séance est levée à 12h00.

Antoine MARTIN  
Secrétaire



  
IHP - 11 rue Pierre-et-Marie-Curie  
75231 Paris CEDEX 05  
+33 (0)1 44 27 66 70  
Siret : 43159836600018  
[www.animath.fr](http://www.animath.fr)